

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N° 16 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026  
DU MARDI 28 DECEMBRE 2021 A 19H00

AFFICHE LE :  
07 JAN. 2022

Date de la convocation : 23 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire  
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoint  
Mmes Pascale FAIGNEZ, Corinne GARNIER, Chantal GUIGNARD, Conseillères  
municipales

Excusés : Mmes Justine GRENON, Chantal MARGUIER, Conseillères municipales  
M. Mathieu BAUDIN, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

**Ordre du jour de la séance n° 16 :**

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 15 du 26 novembre 2021
2. Administration générale
  - Délibération pour autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
  - Délibération pour modification de la longueur de la voirie communale.
3. Bâtiments, patrimoine.
  - Escalier au-dessus de la chaufferie : Problème de la 1<sup>ère</sup> marche.
  - Dégradations des jeux du parc : point du dossier
  - Tarifs 2022 des salles communales.
  - Travaux de restauration de l'église.
4. Voirie
  - Pose de 3 candélabres solaires :
    - Nouvelle réponse du SYDED.
    - Réception d'un second devis.
5. Bois et forêts
  - Délibération pour le refus d'escompte lors des ventes.
  - Délibération pour assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022.
  - Parcelle forestière à vendre.
6. Divers

**Compte-Rendu :**

Avant l'ouverture de la séance, le Maire informe de la démission de Mme Magalie Troutet et donne lecture de sa lettre de démission du 5 décembre 2021.

Il précise que le Sous-Préfet a accepté cette démission le 7 décembre 2021.

## 1. Approbation du compte rendu de la séance n°15 du 26 novembre 2021

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. Administration générale

- Délibération pour autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Comme chaque année, il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, jusqu'au vote du budget 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- Délibération pour modification de la longueur de la voirie communale.

Il convient d'ajuster la longueur de la voirie. En effet la dissolution de l'association foncière a permis à la commune de récupérer du linéaire de voirie. Cet élément est important car il conditionne pour partie le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Un recensement des voies communales et chemins ruraux aboutit au résultat suivant :

Voies communales à caractère de rue = 2 346 mètres linéaires

Voies communales à caractère de chemin = 6 690 mètres linéaires

Chemins ruraux = 1 600 mètres linéaires

Voies communales à caractère de places et aires de stationnement = 140 mètres linéaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

## 3. Bâtiments, patrimoine.

- Escalier au-dessus de la chaufferie : Problème de la 1ère marche.

Le problème de la première marche a été résolu rapidement par la société Grillet Concept qui a ajouté une marche métallique fixée sur le socle en béton : L'entreprise ne nous facturera pas cet aménagement.

- Dégradations des jeux du parc : point du dossier.

Les pièces nécessaires à la réparation des jeux ont été reçues la semaine dernière. Elles seront changées cette semaine ou début janvier en fonction de la météo.

- Travaux dans l'église.

M. Bulle, menuisier d'art qui a rénové les portes de l'église interviendra en janvier pour la restauration du mobilier de l'Eglise. Les travaux porteront sur les fonts baptismaux et la chaire à prêcher qui ont beaucoup souffert du poids des années. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis de 9.350 €.

Nous contacterons la DRAC afin de bénéficier d'une subvention.

Par ailleurs, un canon chauffant au fioul blanc a été acheté pour tempérer l'église si nécessaire.

- Tarifs 2022 des salles communales.

Après discussion, il est décidé de ne pas modifier les tarifs de location des salles et de conserver en 2022 les tarifs de l'année 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

## 4. Voirie : Pose de 3 candélabres solaires rue A. Claudet.

- Nouvelle réponse du SYDED.

Le maire précise que suite à un courrier qu'il a adressé au SYDED pour lui faire part de son incompréhension face au très faible soutien proposé (175 € par point lumineux) alors qu'il s'agit d'un équipement à énergie renouvelable, le SYDED a répondu qu'il fallait lui transmettre le dossier de subvention : On espère maintenant un taux de 25% minimum de soutien de leur part.

## ➤ Réception d'un second devis.

Une demande a été faite à la société qui commercialise ces équipements. Elle a contacté une entreprise jurassienne qui nous a transmis un devis de 10 677€ pour 3 mâts de 6 m.

Nous avons demandé à l'entreprise de nous calculer une variante avec des mâts de 8 m afin de pouvoir comparer avec un précédent devis.

N.B. Les données techniques indiquent des performances d'éclairage supérieures avec des mâts de 6 m.

## 5. Bois et forêts

- Bilan 2021 de la forêt communale

Les coupes ont concerné un volume total de 419 m<sup>3</sup> pour une valeur de 13.960 € dont 8.170 € réglés en 2021.

Le solde sera réglé en 2022 – 2023 puisque le mode de vente en unités de produit permet l'étalement des paiements.

Quant aux travaux réalisés, ils se montent à 9.342 €.

- Délibération pour assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022.

Lors de sa visite du 6 décembre, M. Girard garde forestier nous a donné les prévisions pour 2022.

Les coupes sont estimées à 280 m<sup>3</sup> et le mode de vente est l'unité de produit qui garantit un paiement de 72,5% du montant dans les 6 mois suivants.

Les travaux sont estimés à 2.200 € dont 1.900 € dédiés à la plantation de 250 plants de Douglas sur une superficie de 0,2 ha dans la parcelle P. Il s'agit d'un test pour vérifier si cette essence est bien adaptée à la région et chaque plant aura une protection spécifique contre les chevreuils.

Il convient de prendre une délibération pour les coupes et les travaux proposés par l'agent patrimonial de l'ONF pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

- Délibération pour le refus d'escompte lors des ventes.

Comme chaque année, le Maire propose de prendre une délibération pour le refus d'escompte pour paiement comptant des ventes de bois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

- Vente d'une parcelle forestière.

Le Maire indique qu'un courrier des notaires reçu ce jour nous informe que Mme Saillard Françoise projette de vendre une parcelle boisée sur la commune de Chaffois.

Bannans étant propriétaire d'une parcelle contiguë bénéficie de fait, d'un droit de préférence. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour donner sa décision concernant cette parcelle de 1ha10ca.

L'ONF sera consulté pour savoir si l'achat de cette parcelle présente un intérêt pour la commune.

## 6. Divers

Le Maire informe de la démission de la secrétaire du SEVAD.

Il annonce que Laura BEILHARTZ, secrétaire de mairie à Bannans a fait part de son intérêt pour ce poste et a été choisie. Elle prendra ses fonctions le 10 janvier 2022 et occupera un local dans la mairie de Bannans qui deviendra la nouvelle adresse du SEVAD.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BANNANS' at the top and 'DOUBS' at the bottom, with a small star in the center. The signature is written in a cursive style.